



## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Maud HAMIEAU, David SILLE, Stéphane DUJARDIN, Gérard POHU.

Absents : Pascal FLATRES, Roger SALIGOT, Alison GOURDIN, Françoise BURTIN, Dominique TAISNE.  
Pouvoir d'Alison GOURDIN à Sandrine Sandrine.

Pouvoir de Françoise BURTIN à Jean Maurice METAYER

Pouvoir de Dominique TAISNE à Gérard POHU.

Roger SALIGOT : excusé.

Secrétaire de séance : Maud HAMIEAU

Date de la convocation : 08/12/2014

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Ajout à l'Ordre du jour :

### N° 1/2014-12-17

#### - Décision modificative (13 voix pour)

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

### BRANCHEMENT EAU TOILETTE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-49 : TOILETTE PUBLIC	0,00 €	545,59 €	0,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	545,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>545,59 €</b>	<b>545,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>545,59 €</b>	<b>545,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

ORDRE DU JOUR :

### N° 2/2014-12-17

#### - FDST : mise en sécurité et accessibilité PMR salle des fêtes (13 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

D E C I D E de présenter un dossier de demande de subvention du F.D.S.T. pour des travaux de mise en sécurité et accessibilité PMR de la salle des fêtes.

A C C E P T E les modalités de réalisation et de financement pour ces travaux.

S O L L I C I T E une subvention au taux le plus élevé possible.

D I T que la dépense sera prévue au budget de l'exercice de l'année 2015.

### N°3/2014-12-17

#### - FDST : mise en sécurité et rénovation de la chapelle + mise en sécurité de la ruelle (13 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

D E C I D E de présenter un dossier de demande de subvention du F.D.S.T pour des travaux de mise en mise en sécurité et rénovation de la chapelle + mise en sécurité de la ruelle.

A C C E P T E les modalités de réalisation et de financement décrites ci-après pour ces travaux.

Coût total TTC CHAPELLE : 3 992.40 € + 46 933.32 €

Coût total TTC RUELLE : 9 559.20 €

Coût total HT CHAPELLE : 3 327.00 € + 39 111.10 €

Coût total HT RUELLE : 7 966.00 €

Coût total pour la Subvention sollicitée au titre du F.D.S.T.

50 404.10 € HT

S O L L I C I T E une subvention au taux le plus élevé possible.

D I T que la dépense sera prévue au budget de l'exercice de l'année 2015.

#### **N° 4/2014-12-17**

##### **- Plan PMR (Personne à Mobilité Réduite) (13 voix pour)**

Le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire, à savoir sur la prévision de la mise en conformité au plan PMR et indique prévoir les crédits nécessaires sur les exercices budgétaires correspondants :

- des toilettes de la salle des fêtes,
- de l'accès dans l'église.

Il est prévu de réaliser l'accès aux toilettes en liaison avec les travaux engagés dans celle-ci et la mise aux normes des portes d'accès (intérieure et extérieure) sur l'arrière de l'église (entrée habituelle).

Les travaux seront financés sur les 2 années à venir 2015 et 2016.

#### **N° 5/2014-12-17**

##### **- convention pose et entretien radars pédagogiques (13 voix pour)**

Deux radars pédagogiques vont être installés route de Verchain qui est une route départementale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation de ces 2 radars avec le département.

#### **N° 6/2014-12-17**

##### **- Occupation temporaire de salle (13 voix pour)**

Le Conseil Municipal autorise l'occupation du club de porcelaine de Prouvy, de la salle de guitare de l'espace Jean Claude PUECH à titre temporaire : du 2 janvier au 10 juillet 2015, le mardi de 9h à 17h.

#### **N° 7/2014-12-17**

##### **- Participation classe de neige école de Thiant (13 voix pour)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les éléments suivants :

- Si la classe de neige a lieu pendant la période scolaire le montant de la participation est fixé à 50 € par enfant, sur présentation de justificatif.
- Si la classe de neige a lieu hors temps scolaire : aucune participation.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2015.



Le Maire,

Michel ARNOULD.